



Solde de tout compte

Par **Dadsteph14220**, le **08/12/2020** à **12:24**

bonjour

J'ai quitté l'entreprise le 20 novembre 2020 et à ce jour je n'ai toujours pas reçu mon solde de tout compte ni mon salaire.

Que faire ?

Par **P.M.**, le **08/12/2020** à **13:08**

Bonjour,

Le solde de tout compte comme les autres documents inhérents à la rupture du contrat de travail sont normalement quérables, c'est à dire que vous devez aller les chercher, il faudrait savoir si vous avez pris contact avec l'employeur pour les récupérer...